

Déclarations / communiqués

Droit d'asile et migrations : citoyenneté, fraternité, complémentarité

mercredi 13 juin 2018

Idées politiques



Par Jacques Cheminade, président de Solidarité & Progrès

Paris, juin 2018 — Face à une situation où les êtres humains sont traités comme des coûts financiers et des variables d'ajustement, chez nous comme ailleurs dans le monde, notre priorité absolue doit être de rétablir des principes à l'avantage de tous : citoyenneté, fraternité, complémentarité. Nous nous battons donc pour la cause de tous ceux qui se trouvent dans un état d'exclusion et de misère intolérables.

Devoir d'hospitalité pour les demandeurs d'asile, devoir de justice vis-à-vis de tous les migrants :

c'est à quoi nous sommes tenus en tant que citoyens français, au nom de nos propres droits de l'homme et du citoyen. C'est possible à deux conditions : combattre ceux qui divisent les victimes pour garder le contrôle de l'ordre inacceptable qu'ils nous ont imposé, et inspirer un ordre meilleur, un système gagnant-gagnant qui intègre, chez nous et dans le monde.

Cela suppose une politique internationale et une politique nationale cohérentes, définies par le développement mutuel, capables d'assurer à la fois le développement des pays d'où nous viennent les demandeurs d'asile et les migrants, et de les intégrer le mieux possible chez nous par le travail productif.

LE DROIT D'ASILE EN FRANCE

1. Respect de nos engagements : la Convention de Genève relative aux statuts des réfugiés prévoit qu'une personne qui demande protection sur le territoire d'un Etat signataire, ne peut être refoulée à la frontière de cet Etat, même si elle y est entrée de façon irrégulière. Nous devons appliquer ce que nous avons signé et ratifié sans exception ni prétexte, ainsi que l'a affirmé le Défenseur des droits. Il est inacceptable de tenter de garantir l'étanchéité de la frontière italienne dans le déni des règles de droit. Il est inacceptable de présenter parfois des fichiers de non-admission pré-remplis, sans notifier le droit de faire avertir un proche, un consulat ou un avocat. Le recours à un interprétariat professionnel devrait être systématique. Ce sont leurs droits et leurs devoirs, au sein d'une société républicaine et laïque respectueuse de ses principes, qui doivent être communiqués aux candidats au droit d'asile, « *dublinés* » ou pas.

2. Le « délit de solidarité » vis-à-vis d'un étranger doit être supprimé en vertu de cet engagement international. La manifestation de la solidarité ne devrait pas être considérée comme une exception tolérée à un comportement « *normal* », comme cela peut être interprété dans la nouvelle loi Asile et immigration. L'activité des passeurs relève, elle, d'un trafic d'êtres humains à but lucratif, qui doit être sanctionné sans la moindre confusion possible avec un acte de solidarité.

3. Il est essentiel d'assurer à tous les « primo-arrivants » au moins 600 heures d'apprentissage de notre langue et des cours d'instruction et d'orientation civiques dignes de ce nom, d'au moins 60 heures, comme le préconisait le rapport Taché. Ce n'est actuellement pas le cas et ce ne le sera pas, quelles que soient les mesures annoncées, tant que ne seront pas prévus les moyens financiers et humains pour le faire. Commençons donc par soutenir systématiquement les efforts de ceux qui apprennent notre langue aux migrants.

4. Les « délais de flottement » entre la demande du droit d'asile et son obtention sont les moments les plus difficiles pour les réfugiés. C'est pendant cette période qu'ils se trouvent trop souvent dans un état de détresse humaine et de malnutrition inimaginables. Or, bien traiter les migrants au départ est la meilleure chance de les intégrer par la suite, une fois obtenu leur droit d'asile, tout en créant les conditions où leur présence sera acceptée par ceux qui les côtoient. Il est donc nécessaire d'améliorer de toute urgence la situation actuelle :

en réduisant à trois mois les délais d'instruction par l'OFPRA (Office français de protection des réfugiés et apatrides), grâce à l'augmentation du nombre de ceux qui instruisent les dossiers. Meilleure information et réduction des délais d'attente relèvent du respect humain dû aux demandeurs ;

en augmentant l'allocation (ADA) à 9 € par jour et par personne seule, avec 7 € de plus si elle n'a pu obtenir de logement. Le logement étant un élément fondamental de l'intégration, il est impératif de construire davantage de centres d'accueil pour les demandeurs d'asile (CADA) qui postulent « de plein droit », avec scolarisation des enfants et de tous les mineurs en général, et de mieux soutenir les centres d'accueil des associations ;

en réduisant à deux ou trois mois après le dépôt de leur demande, la possibilité de travailler légalement, car c'est le meilleur facteur d'intégration pour ceux qui ont vocation à être intégrés ;

en cas de rejet de la demande, rétablir le délai d'appel à un mois, nécessaire car les demandeurs connaissent mal les procédures et il est difficile de les atteindre pour les informer ;

le but poursuivi devrait être l'intégration, humaine et exigeante, et non l'expulsion. Quand il doit y avoir expulsion, elle doit s'effectuer dans des conditions de respect absolu de la personne.

5. L'impératif d'un accueil pour tous les réfugiés est reconnu par l'immense majorité des Français. Il est donc possible de le rendre rapidement juste et humain, ce qui éviterait que la situation très souvent insupportable dans laquelle ils se trouvent réduits à vivre en attendant la reconnaissance de leur droit, soit exploitée par toutes les démagogies pour prétendre qu'ils ne seraient pas « assimilables ».

Codéveloppement et intégration des migrants en France, en Europe et dans le monde

6. Reste maintenant le cas des « migrants » en général, comme un tout. Car il est de plus en plus difficile de distinguer entre réfugiés demandeurs d'asile, que le droit et le principe d'humanité nous imposent dans tous les cas de recevoir, et migrants « économiques » et « climatiques ». L'Union européenne et la France prétendent faire un « tri », mais il s'agit en réalité d'une sous-traitance, vis-à-vis de la Turquie ou des factions libyennes, d'êtres humains dont beaucoup ont vocation à devenir demandeurs d'asile au sein de l'Union européenne. C'est inadmissible. Ces « flux migratoires mixtes », comme on les appelle, exigent une politique globale, dictature de la faim et dictatures politiques étant toutes des dictatures. C'est cette politique que nous proposons et pour laquelle nous nous battons.

7. Car dans les conditions actuelles, les migrations sont un fait global, irréversible et durable. Le rôle des responsables politiques doit être de l'expliquer, en montrant que c'est la situation internationale actuelle qui est la cause réelle à maîtriser et transformer. Le défi est global, et c'est à ce niveau qu'il doit être relevé. [Création d'emplois et formation aux technologies du futur](#) sont ce qui doit permettre de sortir du faux débat : pro ou anti-migrants. Le vrai débat est le défi porté à la France, à l'Europe et au monde.

Théoriquement, chez nous et dans le monde, sortir d'une logique géopolitique et monétaire dans laquelle les gagnants cherchent à rafler toute la mise et exploitent de plus en plus les perdants, pour passer à une logique économique de développement mutuel gagnant-gagnant. La question des migrants est le symptôme humain d'un changement de paradigme politique.

Pratiquement, cela signifie lancer [une politique de développement réel en Afrique](#), avec l'électricité et l'eau potable pour tous, et de reconstruction aux Proche et Moyen Orient, au sein [d'un nouvel ordre économique et monétaire international](#). Arrêter les guerres menées par les puissances occidentales ou avec leur appui, ce qui permettrait aux migrants qui le souhaitent de revenir chez eux. Arrêter la servitude monétaire imposée aux pays de l'Afrique francophone par un franc CFA, devenu de fait un euro CFA, bloquant leur développement et attentatoire à leur souveraineté. [Soutenir une politique mondiale de développement mutuel, dont les Nouvelles Routes de la soie tracées par la Chine sont une esquisse](#), et à l'échelle de chaque pays, une politique de séparation bancaire permettant d'isoler et d'étouffer ceux qui organisent le pillage spéculatif des ressources contre les intérêts des travailleurs et des producteurs.

8. Dans ce contexte, les migrations ne cesseront pas, car nous en aurons besoin et le développement incite à l'émigration, mais elles pourront être organisées dans un intérêt mutuel rendu possible.

C'est pour cela que nous proposons la **création d'un grand ministère de la Coopération, du codéveloppement et de l'intégration**, traitant le défi comme un tout : impératif de développement des pays d'émigration et gestion juste et prospective de l'immigration. Ce sera possible dans le contexte économique nouveau, à condition de faire un « tout politique » de notre droit à exercer notre souveraineté sur notre territoire, en décidant qui y entrera ou non, et de notre devoir humanitaire vis-à-vis de nous-mêmes et du monde, sans contrôle au faciès ni apartheid économique ou social.

Les possibilités de travail et d'accueil dans tout notre pays devront être systématiquement étudiées avec les élus locaux. L'intégration est une chose qui se prépare en amont et l'arrivée des migrants ne doit pas être quelque chose « tombant d'en haut », mais doit être acceptée avec les moyens d'en mesurer l'impact. Passer des accords directs entre nos régions, nos départements et nos communautés de communes et leurs équivalents en Afrique, constitue la solution la plus souhaitable, dans un cadre général défini entre Etats.

9. Nos capacités d'accueil pourront alors être définies – ce qui n'est pas possible dans le contexte actuel – par rapport à notre situation économique et à celle des pays d'émigration. En évaluant et organisant les formations nécessaires pour répondre aux besoins des « *métiers en tension* » chez nous, et celles à fournir aux étrangers pour qu'ils puissent en faire bénéficier chez eux. Au lieu de penser à cette relation en termes statiques, il faut la concevoir comme une capacité dynamique. **Le vrai défi est la création continue d'emplois qualifiés**. Seule, en effet, une stratégie combinant investissements productifs, formation et accompagnement dans l'emploi, mobilisant administration, syndicats, associations et tous les corps intermédiaires sous l'aiguillon bienveillant de l'Etat, permettra de combattre réellement le sur-chômage des Français et des immigrés. Là est l'enjeu politique réel de notre époque.

10. Au sein de l'Europe, indépendamment de la bureaucratie bruxelloise, l'idéal serait de créer un Office européen de l'asile et des migrations. Dans ce contexte ou en dehors, c'est toute la politique européenne de l'immigration qui est à revoir, en l'insérant dans le changement de paradigme que nous avons défini. La combinaison des accords de Schengen et des règlements de Dublin a, elle, abouti à une situation de chaos ingérable et inhumain. Par exemple, chez nous, l'accord unilatéral franco-britannique du Touquet, qui autorise l'externalisation des frontières du Royaume-Uni (consacrant le fait qu'il bénéficie de Dublin III mais n'est pas membre de Schengen) sur notre territoire, a eu des conséquences désastreuses. Aujourd'hui, après le Brexit, il devrait aller de soi que cet accord soit annulé : nous ne pouvons plus servir « d'Etat tampon » dans une situation intolérable pour les migrants et les habitants de la région. Quoi qu'il en soit, tant Schengen, qui répond à une logique de forteresse assiégée que 27 pays réunis ne peuvent organiser, que les règlements de Dublin, qui imposent la responsabilité de la demande d'asile au premier pays d'entrée au sein de l'UE, sont des montages qui ne peuvent tenir. Le défi est de penser autrement qu'en termes de Frontex, de *hotspots* et d'expulsions.

11. Au niveau mondial, la célébration des 70 ans de la Déclaration universelle des droits de l'homme, en décembre, devrait être l'occasion de consacrer l'hospitalité comme principe juridique régulateur des mobilités humaines, pondérant l'intégration et la maîtrise de l'accueil. Il est en outre prévu à la même époque, au Maroc, une Conférence intergouvernementale dans le contexte du rapport du Secrétaire général de l'ONU présenté en décembre 2017, « *Making Migration Work for All* » (Rendre les migrations bénéfiques à tous). Il doit s'agir d'un accord mondial, respectant les souverainetés nationales, en vue duquel la France doit jouer un rôle inspirateur et médiateur, pour « *une migration sûre, ordonnée et régulière* ».

12. Si les conditions actuelles de crise et d'austérité sociale se poursuivent, il y aura bien entendu, en France et en Europe, une partie de la population qui sera incitée à voir dans les « migrants assistés » un danger et une concurrence. Il faut la comprendre et lui parler avec franchise, sans angélisme ni suffisance. En lui désignant les véritables responsables et les choix à effectuer pour les combattre. Surtout, en mettant fin concrètement aux politiques d'austérité sociale et de *flexinsécurité* et en mettant en œuvre des politiques servant l'emploi, la sécurité publique, le bien commun et la vie des générations futures. Une initiative de construction de logements sociaux dignes de ce nom pour tous, à commencer par les SDF, contribuera à sortir d'une situation de concurrence entre victimes. La stratégie du bouc émissaire ne joue que si on ne respecte pas ceux qui tombent dans le piège de l'aveuglement. Expliquer, par exemple, que chez nous, deux ampoules électriques sur trois fonctionnent grâce à l'uranium du Niger payé à bas prix,

alors qu'au Niger, seule 14 % de la population a accès à l'électricité, est un moyen de ramener le débat à sa vraie dimension, celle d'un nécessaire développement mutuel : coopération, codéveloppement et intégration. La politique n'est pas censée se conformer à l'environnement ou à l'état de la société, elle a pour mission de les rendre plus inclusifs et plus justes.

Telle est la mesure du défi à relever par rapport et au delà du droit d'asile. Car **la circulation des êtres humains sur notre planète révélera qui nous sommes**, au regard de notre rôle dans le monde et de nous-mêmes.

La frontière est un lieu nécessaire à l'exercice de notre souveraineté mais en devenant lieu de dignité, conforme au meilleur de notre histoire et aux libres rapports spirituels, économiques et moraux établis entre nous-mêmes et les autres. La coexistence pacifique entre les peuples et les êtres humains est toujours assurée par des rapports d'intégration et de complémentarité, jamais de rejet ou d'uniformisation.
